



L'Association ACARS recrute

un(e) **Infirmier(ère) en Accompagnement à la santé** en **CDI à temps plein**

L'ACARS, association stéphanoise créée en 1976, œuvre pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical. Elle a pour objet de promouvoir des initiatives et gérer des services d'hébergement, logement, insertion, prévention et accompagnement sur le bassin stéphanois.

Au sein de l'équipe du **Service Santé**, sous la responsabilité de la Responsable de service, vous assurez une présence infirmière sur différents services de l'ACARS et de ses partenaires. Dans une démarche « d'aller vers » vous intervenez auprès de personnes en situation d'exclusion et de grande précarité. Vous menez des actions visant à l'amélioration de la prévention et l'accès aux soins. Vous réaliserez des accompagnements individualisés en vue de sécuriser le parcours de soins.

Votre profil :

- Vous êtes infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat et souhaitez mettre vos compétences au profit des publics en situation de précarité.
- Une formation et/ou expérience en promotion de la santé, psychiatrie, addictologie serait un plus.
- Idéalement, vous pouvez communiquer dans plusieurs langues.
- Vous êtes titulaire du permis B.
- Selon le calendrier vaccinal en vigueur, vous êtes à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements médico-sociaux.

Les missions du poste :

- Vous allez au-devant des personnes sous forme d'une présence régulière dans les différentes structures ou dispositifs,
- Vous évaluez qualitativement et quantitativement les besoins en soins et les modalités pratiques de prises en charge,
- Vous amorcez et accompagnez une prise en charge de droit commun au niveau médical et/ou médico-social,
- Vous proposez et organisez des actions individuelles ou collectives de promotion de la santé.
- Vous travaillez en équipe et avec des équipes pluridisciplinaires
- Vous assurez une traçabilité sur le suivi individuel des personnes et les activités du service

Les conditions d'emploi :

- Référence à la Convention Collective du 15 mars 1966, annexe 4
- Salaire brut mensuel de **2 277,57 €** en début de carrière (Reprise de l'ancienneté sur justificatifs)
- **Congés supplémentaires** (3 jours par trimestre x 3 trimestres)
- Horaires de journée, du lundi au vendredi

[Poste à pourvoir immédiatement](#)

**Pour candidater, merci d'adresser vos CV et lettre de motivation
à Amandine LAFONT, Responsable RH - recrutement@association-acars.fr**